LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_198-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

**Membres présents à l'ouverture de la séance :**

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JÉGLOT, Nicolas TOUDIC, Mickaël DABET, Alain LEGLATIN, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Laurent BERTHO.

**Membres excusés ou absents :**

Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice HENRY (pouvoir à Magalie LAUNAY), Isabelle ERMEL (pouvoir à Marie-Hélène GANNAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gaëlle HENO), Laurence AKOSSI (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Hervé MORIN), Philippe PRESSE (pouvoir à Lucas CLEMENT), Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Mickaël LEVEAU, Yvon PERRIN, Pascal BAZIN.

**Secrétaire de séance :** Isabelle GORÉ CHAPEL.

## CC_2026_198 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-15 ;

**VU** le projet de procès-verbal annexé ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire, tenue le 6 octobre 2026, a été établi par la secrétaire de séance, Madame Évelyne GASPAILLARD.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur ce procès-verbal en le validant ou, le cas échéant, en demandant sa modification.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

**DÉCIDE**

1. D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire 6 octobre 2026.

| | | |
|---|---|---|
| Exercice : | 69 | Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, |
| Présents : | 57 | Pour expédition certifiée conforme |
| Pouvoir(s) : | 09 | |
| Pour : | 66 | Loudéac, le 3 novembre 2026 |
| Contre : | 00 | Le Président — La secrétaire de séance |
| Abstention : | 00 | |

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06 15:23:23 +01'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.11.06 15:25:28 +01'00'

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_198-DE

